

FAQ — CONCOURS IÖGO « Libère le fun »

1. Jusqu'à quand puis-je participer au concours?

Le concours se déroule sur le site Internet www.iogo.ca/recre du 6 août 2018 à 10 h 1 s (HE) au 30 novembre 2018 à 11 h 59 min 59 s (HE).

2. Comment puis-je participer au concours « Libère le fun » de IÖGO?

Pour participer au concours et courir la chance de gagner l'un des grands prix, procédez comme suit :

1. Rendez-vous sur le site Internet www.iogo.ca/recre;
2. Remplissez le formulaire d'inscription en indiquant vos nom, prénom et adresse courriel; confirmez que vous avez lu et accepté le règlement de participation du concours et indiquez si vous souhaitez recevoir des nouvelles de la part des organisateurs de ce dernier, puis cochez le captcha pour confirmer que vous n'êtes pas un robot;
3. Une fois ces étapes complétées, une page de confirmation s'affichera et vous recevrez automatiquement une (1) inscription pour le tirage au sort des grands prix.

Pour obtenir une chance supplémentaire pour le grand prix, procédez comme suit :

1. En vous inscrivant au tirage pour tenter de gagner l'un des grands prix, vous pouvez également accéder et participer à un jeu-questionnaire et, ainsi, obtenir une chance supplémentaire de gagner. Répondez à la question du jeu-questionnaire en cliquant sur l'une des images représentant les cinq choix de réponses qui vous sont offerts, puis cliquez sur « soumettre mon choix »;
2. Une fois ces étapes complétées, une page de confirmation apparaîtra. Vous pourrez visiter le site Internet www.iogo.ca/recre chaque jour pendant la durée du concours pour répondre au jeu-questionnaire, à raison de une (1) participation par jour et par personne pendant la durée du concours.

3. Quels sont les prix à gagner?

Au total, quinze mille vingt (15 020) prix seront offerts, d'une valeur totale approximative pouvant aller jusqu'à quatre-vingt mille dollars (80 000 \$), soit :

Vingt (20) grands prix, consistant chacun en une (1) activité choisie au moment de l'inscription au concours parmi les activités suivantes : un cours de cuisine pour deux (2) personnes d'une valeur maximale approximative de cent soixante-quinze dollars (175 \$), une session de lancer de la hache pour cinq (5) personnes d'une valeur maximale approximative de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$), un forfait spa pour deux

(2) personnes d'une valeur maximale approximative de deux cent cinquante dollars (250 \$), une activité de type « *Escape Room* » pour cinq (5) personnes d'une valeur maximale approximative de cent quarante-cinq dollars (145 \$) ou du rafting pour deux (2) personnes d'une valeur maximale approximative de deux cent cinquante dollars (250 \$). Le choix des fournisseurs d'activités sera laissé à la discrétion des organisateurs du concours. De manière alternative, si l'activité choisie n'est pas offerte dans la région d'une des personnes gagnantes, celle-ci pourra choisir de recevoir en lieu et place de l'activité sélectionnée un chèque d'un montant correspondant à la valeur de ladite activité, lequel pourra permettre à la personne gagnante de procéder à la réservation d'une activité de son choix;

Quinze mille (15 000) prix secondaires instantanés, d'une valeur totale approximative de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$), consistant chacun en un (1) coupon échangeable contre un produit iögo gratuit d'une valeur unitaire approximative de cinq dollars (5 \$).

4. Quelles sont les limites de participation?

Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourraient être disqualifiés :

- Limite de un (1) grand prix par personne et par résidence pendant la durée du concours.
- Un maximum de cinq (5) prix secondaires par personne et par résidence pendant la durée du concours.

5. Dois-je acheter un produit IÖGO admissible pour m'inscrire?

Aucun achat n'est requis.

6. Quelles sont les restrictions en vigueur?

Le concours s'adresse à toute personne résidant au Canada et ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence. Sont exclus les employés, administrateurs, dirigeants, représentants et mandataires des organisateurs du concours, de toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs du prix, de matériel et de services liés au présent concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, administrateurs, dirigeants, représentants et mandataires sont domiciliés. Afin de participer au concours, l'ordinateur du participant doit être configuré pour que les témoins (« *cookies* ») soient acceptés.

7. Quand et où auront lieu les tirages au sort?

Le 7 décembre 2018, à 10 h 29 min 59 s (HE), aux bureaux de CRI agence situés au 185, rue Saint-Paul O, Montréal, QC H2Y 3V4, une sélection au hasard de vingt (20) inscriptions admissibles sera effectuée parmi l'ensemble des inscriptions enregistrées pendant la durée du concours pour attribuer les grands prix. Les participants ainsi sélectionnés se verront attribuer chacun un (1) grand prix correspondant à l'activité qu'ils ont sélectionnée lors de leur inscription au concours, sous réserve des modalités prévues au présent règlement.

Si un ou plusieurs prix secondaires instantanés n'ont pas été attribués pendant la durée du concours, selon le cas, une sélection d'inscriptions admissibles correspondant au nombre de prix secondaires non attribués sera effectuée parmi l'ensemble des inscriptions enregistrées pendant la durée du concours pour attribuer ces prix. Chaque participant ainsi sélectionné se verra attribuer un (1) prix secondaire instantané.

8. Quelles sont les chances de gagner?

Les chances que l'inscription d'un participant soit sélectionnée pour un grand prix dépendent du nombre total d'inscriptions enregistrées pendant la durée du concours. Les chances de gagner l'un des prix secondaires instantanés sont variables afin de répartir l'attribution de ces prix pendant la durée du concours.